



9, rue des Petits-Hôtels • 75010 Paris
Tél: +33(0)1 47 70 66 66 • Fax: +33(0)1 47 70 11 42
e-mail : info@sofim-paris.com
www.sofim-paris.com

DILUANT EPOXY

Fiche de sécurité



1• IDENTIFICATION DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ

PRÉPARATION	DILUANT EPOXY
SOCIÉTÉ	SOFIM SA, 9 rue des Petis-Hôtels • 75010 Paris Tél : 01 47 70 66 66 • Fax : 01 47 70 11 42 • E-mail : info@sofim-paris.com
USAGE NORMAL	Diluant

2• INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substances dangereuses représentatives (présente dans la préparation à une concentration suffisante pour lui imposer les caractères toxicologiques qu'elle aurait à l'état pur à 100 %)

601-021-00-3 Cas 108-88-3 TOLUENE Concentration $\geq 50,00\%$ et $< 100,00\%$ symbole : Xn F R : 11-20

Autres substances apportant un danger

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

Substances présentes à une concentration inférieure au seuil minimal de danger

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente.

603-064-00-3 Cas 107-98-2 ETHER MONOMETHYLIQUE DU PROPYLENE-GLYCOL.

Concentration $\geq 50,00\%$ et $< 100,00\%$ Symbole R : 10

Autres substances ayant des Valeurs Limites d'Exposition professionnelle

Aucune substance connue de cette catégorie n'est présente

3• IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit est classé : **liquide facilement inflammable.**

Risque d'effets létaux aigus nocifs avec des symptômes d'intoxication légère par inhalation.

4• PREMIERS SECOURS

- D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.
- NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

En cas d'exposition par inhalation :

- En cas d'inhalation massive transporter le patient à l'air libre et le garder au chaud et au repos.
- Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle et faire appel à un médecin.
- Ne rien faire absorber par la bouche.

En cas de projections ou de contact avec les yeux :

- Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.
- Adresser le sujet chez un ophtalmologiste, notamment s'il apparaît une rougeur, une douleur ou une gêne visuelle.

En cas de projections ou de contact avec la peau :

- Enlever les vêtements imprégnés et laver soigneusement la peau avec de l'eau et du savon ou utiliser un nettoyant connu.
- NE PAS utiliser des solvants ou des diluants.

En cas d'ingestion :

- En cas d'ingestion, si la quantité est peu importante (pas plus d'une gorgée) : rincer la bouche avec de l'eau et consulter un médecin. Garder au repos. NE PAS FAIRE VOMIR.
- En cas d'ingestion accidentelle : appeler un médecin pour juger de l'opportunité d'une surveillance et d'un traitement ultérieur en milieu hospitalier, si besoin est. Montrer l'étiquette

DILUANT EPOXY

Fiche de sécurité



5• MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Les poudres chimiques, le dioxyde de carbone et les autres gaz extincteurs conviennent pour de petits feux.

En cas d'incendie, les agents d'extinction préconisés sont :

- Le dioxyde de carbone, poudres chimiques, mousses, et les autres gaz extincteurs.
- En cas d'incendie, utiliser des moyens d'extinction spécifiquement adaptés. Ne jamais utiliser de l'eau.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser :

- En général, l'eau n'est pas recommandée car elle peut être inefficace. On peut toutefois l'utiliser pour refroidir les récipients

exposés au feu et disperser les vapeurs.

- Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des

risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

- Empêcher les effluents de la lutte contre le feu de pénétrer dans les égouts ou les cours d'eau.

Équipement spécial pour les intervenants :

- Les intervenants seront équipés d'appareils de protection respiratoire autonomes isolants.

6• MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles :

- Éliminer toute source possible d'ignition et ventiler les locaux. Éviter d'inhaler les vapeurs.
- Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.

Précautions pour la protection de l'environnement :

- Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple : sable, terre, vermiculite,

terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets.

- Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
- Placer des fûts en vue de l'élimination de déchets récupérés selon les réglementations en vigueur (voir rubrique 13).
- Si le produit contamine des nappes d'eau, rivières ou égouts, alerter les autorités compétentes selon les procédures réglementaires.

Méthode de nettoyage : nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.

7• MANIPULATION ET STOCKAGE

Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le produit.

Manipulation :

- Manipuler dans des zones bien ventilées.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Elles peuvent se répandre le long du sol et former des mélanges explosifs avec l'air.
- Empêcher la création de concentrations inflammables ou explosives dans l'air et éviter les concentrations de vapeurs supérieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle.

Prévention des incendies :

- Éviter l'accumulation des charges électrostatiques avec des branchements sur la terre.
- La préparation peut se charger électrostatiquement : mettre toujours à la terre lors des transvasements.
- Porter des chaussures et des vêtements antistatiques et réaliser les sols en matériau conducteur.
- Utiliser le produit dans des locaux dépourvus de toute flamme nue ou autres sources d'ignition, et posséder un équipement électrique protégé.
- Garder les emballages solidement fermés et les éloigner des sources de chaleur, d'étincelles et de flammes nues.
- Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles. Ne pas fumer.
- Interdire l'accès aux personnes non autorisées.

Équipements et procédures recommandés :

- Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
- Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.
- Éviter l'inhalation des vapeurs.
- Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants.
- Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

Équipements et procédures interdits :

- Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où la préparation est utilisée.
- Ne jamais ouvrir les emballages par pression.

Stockage :

- Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec.
- Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
- Tenir éloigné de toute source d'ignition, de chaleur, et de la lumière solaire directe.
- Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention afin qu'en cas de déversement accidentel, le liquide ne puisse se répandre au dehors.

DILUANT EPOXY

Fiche de sécurité



8 • CONTRÔLE DE L'EXPOSITION - PROTECTION INDIVIDUELLE

Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable.

Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires.

Valeurs limites d'exposition selon INRS ND 1945-153-93/(1996) et ND 2022-163-96 :

France	VME-ppm	VME-mg/m3	VLE-ppm	VLE-mg/m3	Notes	TMP N°
601-021-00-3	100	375	150	550	-	4bis, 84
603-064-00-3	360	-	-	-	-	84
Allemagne	Catégorie	MAK-ppm	MAK-mg/m3	Notes	Notes	
601-021-00-3	11,2	50	190	-	-	
603-064-00-3	1	100	375	-	-	
ACGIH (TLV)	TWA-ppm	TWA-mg/m3	STEL-ppm	STEL-mg/m3	Notes	Notes
601-021-00-3	50	188	-	-	-	-
603-064-00-3	100	369	150	553	-	-

Équipements de protection respiratoire :

Avec cette préparation éviter particulièrement toute inhalation des vapeurs.

Protection des mains :

Des crèmes protectrices peuvent être utilisées pour des parties exposées de la peau, elles ne devraient toutefois pas être appliquées après contact avec le produit.

A cause des solvants présents le type de gants conseillé est l'alcool polyvinyle ou le caoutchouc nitrile.

Protection des yeux et du visage :

Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquide.

Protection de la peau :

Pour plus de détails voir § 11 de la FDS - Informations toxicologiques.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

Masse volumique	< 1
Caractère acide-base de la préparation	non concerné
Solubilité de la préparation dans l'eau	Insoluble
Tension de vapeur à 50° C des composants volatiles	Inférieure à 110 Kpa (1.10 bar)
État Physique	Liquide fluide
Intervalle de PE	point d'éclair ≤ 21° C
La mesure du pH est impossible ou sa valeur est	non concerné
Température d'auto-inflammation	250° C
Température de décomposition	non précisé
Intervalle de température de fusion	non précisé
Température moyenne de distillation des solvants contenus	134° C

10 • STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Exposée à des températures élevées, la préparation peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxyde d'azote.
- Tout appareil susceptible de produire une flamme ou de porter à haute température une surface métallique (brûleurs, arcs électriques, fours ...) sera banni des locaux.

11 • INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.
- L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels que : l'irritation des muqueuses et du système respiratoire, affection des reins, du foie et du système nerveux central.
- Les symptômes se produiront entre autres sous forme de céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et dans les cas extrêmes, perte de conscience.
- Les contacts prolongés ou répétés avec la préparation peuvent enlever la graisse naturelle de la peau et provoquer ainsi des dermatites non allergiques de contact et une absorption à travers l'épiderme.
- Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

DILUANT EPOXY

Fiche de sécurité



12 • INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

- Aucune donnée écologique sur la préparation elle-même n'est disponible.
- Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

13 • CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas déverser dans les égouts ni dans les cours d'eau.

14 • INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

ADR/RID	Classe	Chiffre	Code	Identif.	Étiquette					
	3	5 ^b	33	1263	3					
IMDG	Page	N° ONU	Classe	Groupe	2° Etq.	Identif.	N° GSMU			
	1263	3.2	II	-	3-05	310	313			
IATA	N° ONU	Classe	2° Etq.	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	
	1263	3	-	III	305	5 L	307	60 L	A3	
	1263	3	-	III	Y305	1 L	-	-	A7	

15 • INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

La classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 88/379/CEE et de ses adaptations.

A aussi été pris en compte la directive 98/98/CE portant 21ème adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

Classement de la Préparation : **Nocif - facilement inflammable**

Contient du : 601-021-00-3 TOLUENE

Risques particuliers attribués à la préparation et conseils de prudence :

- R 20 Nocif par inhalation
- R 11 Facilement inflammable
- S 23 Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées/aérosols (terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant.)
- S 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
- S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer
- S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
- S 9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
- S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Dispositions particulières :

Nomenclature des installations classées (France). Pour Quantité : lire Quantité totale présente dans l'installation. Emploi, mélange à froid de liquides inflammables n° 1433 : En Quantité \geq 200 t => Régime A S et Rayon d'affiche : de 1 Km. En Quantité \geq 10 t mais Quantité < 200 t => Régime A et rayon d'affiche de 1 Km. En Quantité \geq 1 t mais Quantité < 10 t => Régime D.

Dépôts aériens de liquides inflammables, Produits de point d'éclair < 55° C (et non R12) n° 253 :

- représentant une capacité nominale totale supérieure à 100 m3 => Régime A et rayon d'affiche de 1 Km.
- représentant une capacité nominale totale supérieure à 10 m3 mais \leq 100 m3 => Régime D.

Tableaux des maladies professionnelles prévues à l'article R. 461-3 du Code du Travail :

- Tableau n° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
- Tableau n° 4 bis - Affections gastro-intestinales provoquées par le benzène, le toluène, les xylènes et tous les produits en renfermant.

16 • AUTRES INFORMATIONS

- Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.
- Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulations écrites.
- Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.
- Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.